

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 58 (1988-1989)

Artikel: L'école normale d'Hauterive de sa fondation à l'ouverture de la section allemande (1859-1909)
Autor: Jelk, Serge
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817922>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉCOLE NORMALE D'HAUTERIVE DE SA FONDATION A L'OUVERTURE DE LA SECTION ALLEMANDE (1859-1909)*

SERGE JELK

Cinq ans séparent l'écriture de ma recherche de cette courte publication. Ce recul me permet de formuler une introduction - une fois n'est pas coutume - sous forme de bilan.

Une grande partie des objectifs de mon travail n'a pas été atteinte. La spécificité du sujet m'empêche de tirer des conclusions sur quelques aspects de la société ou de la culture régionale; il me paraît encore moins possible d'apporter des renseignements dépassant le monde pédagogique. Cependant, j'ai l'impression d'avoir contribué à la connaissance d'un élément de l'histoire du canton de Fribourg du XIX^e siècle, car j'ai cherché tout au long de l'exercice à dégager les «caractères originaux» - pour parler comme Marc Bloch - de cet établissement et de ses occupants. C'était aussi un besoin de comprendre une mentalité étrangère et passée. Elle m'a fait découvrir non seulement des écarts irréversibles, mais aussi des permanences. L'Ecole normale m'apparaît d'abord comme un élément d'une «civilisation singulière» possédant des formes propres comme sa discipline, son catholicisme intransigeant et sa moralisation excessive.

Ma volonté était aussi de ne pas m'engager dans ce qui se fait généralement, à savoir: écrire un traité sur l'histoire des doctrines, des idées en éducation ou sur la vie des pédagogues... alors que peu d'ouvrages étaient consacrés aux élèves et à la «forme» scolaire. Aujourd'hui, cependant, je regrette d'avoir négligé - par manque de temps et de documents - les professeurs, les directeurs, les aumôniers de l'école et de n'avoir réussi à obtenir que des généralités sur les élèves; résultats bien en deçà du modèle de W. Frijhoff et D. Julia qui ont appliqué des méthodes de démographie et de sociologie.

Les résultats obtenus établissent néanmoins un rapport entre le cursus (réussite/échec) scolaire et l'origine sociale. A la question de savoir si l'Ecole normale est un lieu d'une reproduction ou d'une mobilité sociale, la réponse est assez sûre: Hauterive permet incontestablement à la majorité des élèves de réussir une ascension

*Cet article résume plusieurs chapitres d'un mémoire de licence portant le même titre, présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg en 1984, 221 p.

sociale. Dans les campagnes, l'instituteur s'entoure peu à peu d'une grande estime et le maître d'école est considéré comme un des hommes les plus importants du village.

La deuxième étape de ma recherche tendait à replacer l'Ecole normale dans le contexte cantonal de cette deuxième moitié du XIX^e siècle. On trouve dans l'établissement de 1859 à 1868 la coloration politique du gouvernement libéral-conservateur de Hubert Charles, puis, dès 1873, la domination du clergé qui considère ce « multiplicateur d'influence » comme fondamental. Ainsi, cette école apparaît comme un relais d'une organisation politique qui affirme fortement son attachement aux valeurs traditionnelles et renforce le caractère moralisateur de l'enseignement.

L'origine sociale des pensionnaires, leur ignorance des langues anciennes et de la culture classique font que l'autorité scolaire considère cette formation comme inférieure. Sans aucun doute elle l'est; mais d'un autre côté, lorsque le directeur de l'Instruction publique parle de l'école d'Hauterive, il utilise un langage apologétique tout en légitimant les barrières qui la séparent de la formation classique. On rappelle souvent, avec l'assurance du discours paternaliste du XIX^e siècle, que les élèves de cet établissement doivent leur promotion à la générosité de l'administration à laquelle ils doivent rester fidèles pour se montrer dignes des « sacrifices » consentis.

Dans l'esprit des dirigeants de l'école, cette formation doit créer des êtres nouveaux. Pour ce faire, l'institut utilise un ensemble de techniques dont la première et la plus visible est le système disciplinaire. Il sert d'abord à l'application des programmes, mais il permet aussi d'élaborer un apprentissage dans lequel l'éducation évite les dangers de l'instruction. L'éducation - le mot-clef de l'institution - s'entoure ainsi constamment de morale. L'instituteur, enfant d'un milieu modeste, sort d'Hauterive avec la conscience de l'importance de son rôle. Il est respectueux des autorités civiles et religieuses car il est convaincu d'avoir gravi des échelons sociaux grâce à leur aide. S'il croit fermement que l'école est à la base des progrès de la société, son ministère est avant tout moral. Il prône le respect de la religion, le patriotisme, les sentiments familiaux, le travail, l'épargne, l'ordre, la propriété... Il craint la ville qui symbolise la modernité; il cherche à éviter - comme le prêtre - la rupture culturelle et sociale provoquée par la révolution industrielle; il est le représentant de la stabilité et d'une morale passéiste.

I. LES ÉLÈVES

A. LE RECRUTEMENT GÉOGRAPHIQUE DES PENSIONNAIRES

Grâce aux renseignements tirés du « Catalogue des élèves » établi dès 1862, j'ai réussi à préciser l'aire de recrutement des candidats instituteurs.

D'emblée on s'aperçoit qu'une grande partie des élèves ne se destine pas à l'enseignement. Certains trop pauvres, d'autres trop faibles quittent Hauterive précocement. D'autres encore viennent y recevoir des leçons d'agriculture et, enfin, quelques Suisses allemands y perfectionnent leur français. C'est pourquoi j'ai séparé sur mes cartes les aspirants instituteurs et les non-aspirants.

1. Les élèves fribourgeois

On constate que les pensionnaires fribourgeois d'Hauterive proviennent principalement des communes de la Broye, de la Basse-Gruyère et sensiblement moins de la Glâne et de la Sarine. C'est pourquoi les aspirants sont d'abord des Broyards et des Gruériens. Fribourg, compte tenu de sa puissance démographique, devrait envoyer un contingent plus grand à l'Ecole normale. Cette remarque peut s'appliquer aux chefs-lieux des districts. Il est donc juste de dire que :

« l'Ecole d'Hauterive, en effet, n'est plus une école d'agriculture, mais simplement une école normale et son but principal est de former de bons instituteurs qui conservent le goût et les habitudes de la campagne »¹.

Les non-aspirants fribourgeois reçoivent durant une année des leçons d'agriculture. Les districts germaniques y envoient des non-aspirants pour suivre l'enseignement du français. Dès 1890 avec l'ouverture des écoles régionales, les élèves non-aspirants disparaîtront petit à petit. Cette catégorie d'élèves sera supprimée en 1911 après l'ouverture de la section allemande en 1909.

2. Les élèves non fribourgeois

A l'exception de quelques Vaudois et de quelques Jurassiens, les élèves non fribourgeois proviennent exclusivement de la Suisse allemande. Il s'agit souvent de parents qui désirent placer leur fils « à Hauterive afin de (les) fortifier dans la langue française »². Pour l'Instruction publique, la présence des élèves suisses allemands est essentielle car il en va de l'équilibre budgétaire de l'établissement. En effet, leur pension s'élève au montant de 300 à 500 francs, ce qui est très appréciable.

¹ *Compte rendu de l'administration du Conseil d'Etat du canton de Fribourg*, 1878, p. 35.

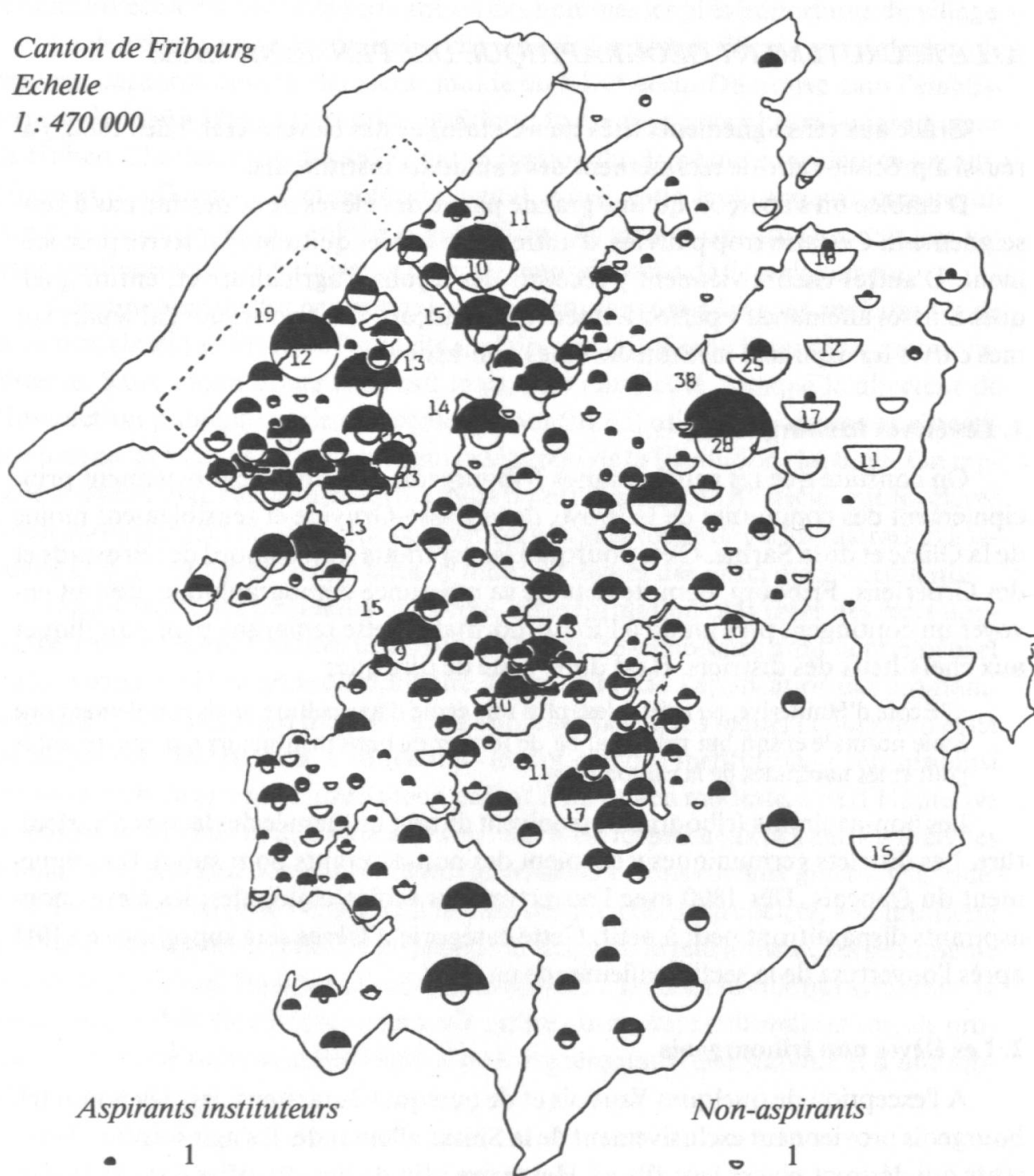
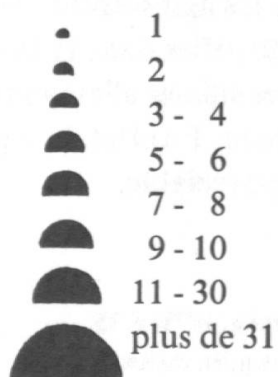
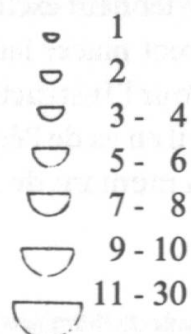
² AEN: Lettre du 11 octobre 1864 du secrétaire Birbaum de la DIP à Pasquier, directeur.

Répartition géographique des élèves de l'Ecole normale 1862-1909

Canton de Fribourg

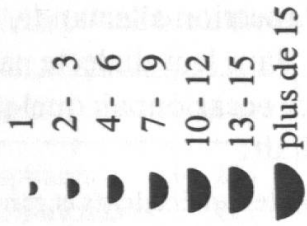
Echelle

1 : 470 000

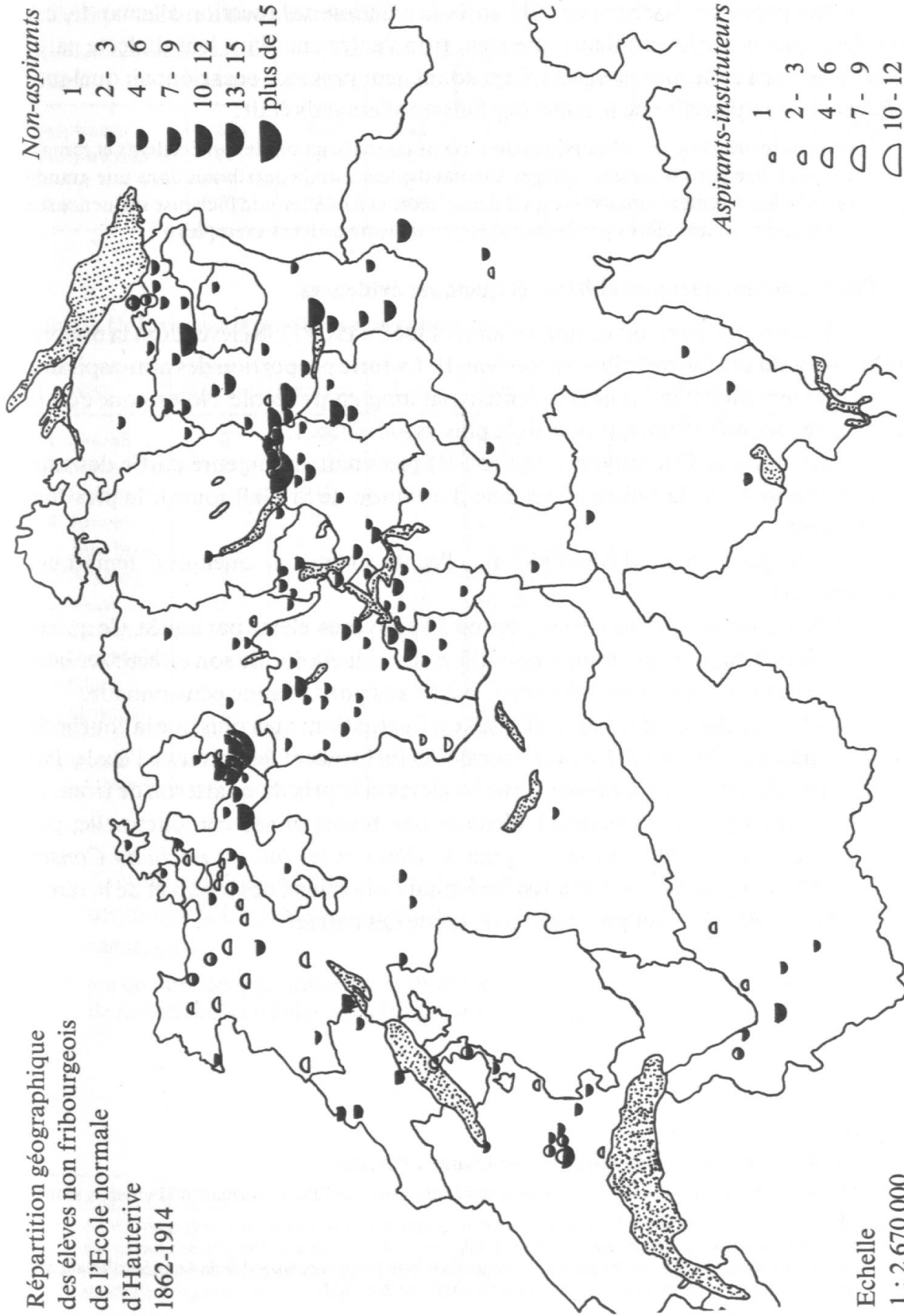
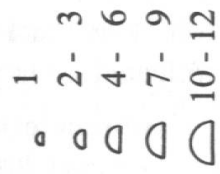
*Aspirants instituteurs**Non-aspirants*

Répartition géographique
des élèves non fribourgeois
de l'Ecole normale
d'Hauterive
1862-1914

Non-aspirants



Aspirants-instituteurs



Echelle

1 : 2 670 000

Cette présence s'arrêtera en 1911 après la création de la section allemande, car on s'est aperçu que les étudiants «peuvent trop s'entretenir dans leur dialecte naturel»³ avec leurs collègues singinois. Cependant, leur présence occasionnait quelques réticences. On pensait que le cours des Suisses allemands était :

«formé le plus souvent d'individus dont on ne connaissait pas les antécédents et ramassés peut-être dans la lie des collèges allemands; [ce cours] contribuait dans une grande proportion à semer le mauvais esprit dans l'école et à exercer une fâcheuse influence sur le caractère de nos élèves par la moralité peu délicate de leurs exemples»⁴.

3. Pour résumer, quelques chiffres et quelques évidences

L'Ecole normale reçoit durant les années 1862 à 1909 1758 élèves dont la majorité provient du canton de Fribourg (tableau I). La forte proportion des non-aspirants (42,9%) vient du fait qu'ils ne fréquentent pas longtemps l'école. Notons que c'est la Broye avec ses 407 élèves qui fournit le plus grand effectif.

Celui des non-Fribourgeois (tableau II) provenait en majeure partie des cantons catholiques de la Suisse allemande. Le canton de St-Gall fournit le plus fort contingent.

La fréquentation d'ensemble de l'école invite à quelques remarques (tableau III):

- L'école accueille en moyenne environ 37 nouveaux élèves par année. Ce qui représente chaque année un renouvellement de la moitié de son effectif scolaire avec une fréquentation moyenne de 2,01 ans pour chaque pensionnaire.
- La fréquentation de l'école est sujette à fluctuation; bien plus que la courbe de la natalité, les fluctuations économiques influencent les entrées à l'école. Par exemple, en 1864-65, l'école abrite 98 élèves et le prix du quarteron de froment est bas, signifiant vraisemblablement une bonne année conjoncturelle; par contre en 1868-69, l'école comptait 39 élèves et le *Compte rendu du Conseil d'Etat* conclut que: «c'est aussi le résultat de la dureté des temps et de la rareté du numéraire»⁵ qui provoque cette chute des entrées.

³AEN: Lettre du 11 janvier 1864 de Hubert Charles à Pasquier.

⁴AEN: Protocole des conférences du personnel enseignant de l'Ecole normale d'Hauterive, séance du 6 mai 1871.

⁵*Compte rendu de l'administration...* 1866, p. 62.

Ajoutons encore: «Sont-ce les pluies persistantes de l'été 1896, la perspective de 4 années d'étude, qui ont fait baisser le nombre des inscriptions?», *ibid.*, 1897, p. 103.

Tableau I: Nombre d'élèves par district

Elèves	Broye	Gruyère	Sarine	Glâne	Singine	Veveyse	Lac	Total
Aspirants	286	160	142	134	10	51	21	804
Non-aspirants	121	127	122	71	119	18	16	594
Total	407	287	264	205	129	69	37	1398

Tableau II: Provenance des élèves non fribourgeois

Cantons	Aspirants	Non-asp.	Total	Cantons	Aspirants	Non-asp.	Total
1. St-Gall	2	103	105	Report	24	264	288
2. Soleure	2	32	34	11. Valais	2	6	8
3. Lucerne	-	33	33	12. Zoug	-	8	8
4. Jura et Jura bern.	12	12	24	13. Neuchâtel	-	7	7
5. Argovie	2	21	23	14. Berne	1	4	5
6. Vaud	5	15	20	15. Zurich	-	3	3
7. Schwytz	-	16	16	16. Tessin	-	3	3
8. Unterwald	-	13	13	17. Uri	-	2	2
9. Glaris	-	11	11	18. Bâle	-	2	2
10. Grisons	1	8	9	19. Nidwald	-	2	2
				20. Appenzell	-	1	1
A reporter	24	264	288	Total	27	302	329

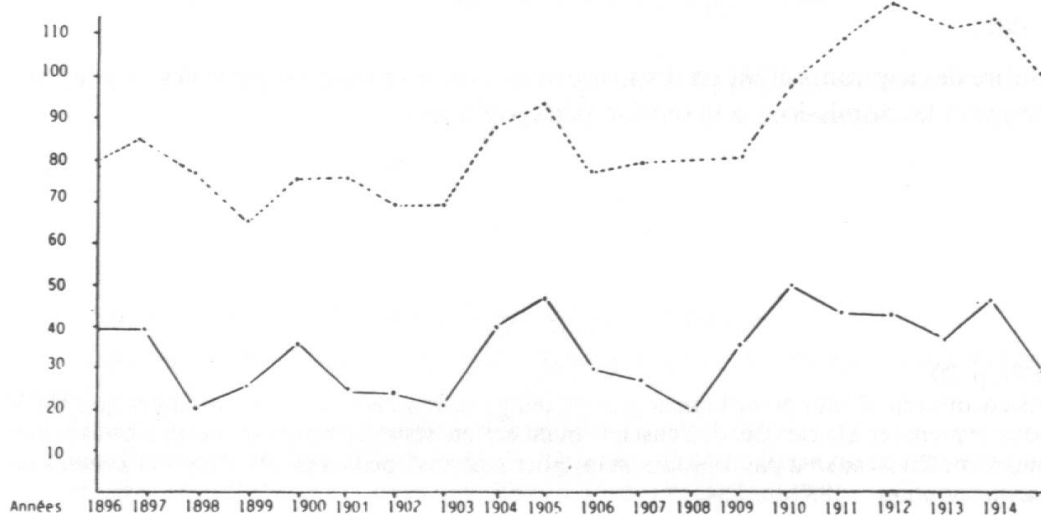
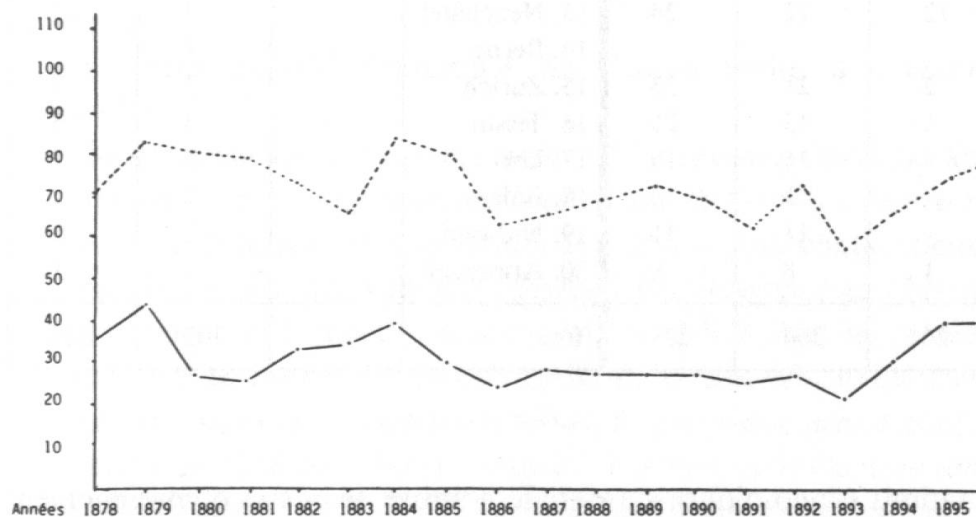
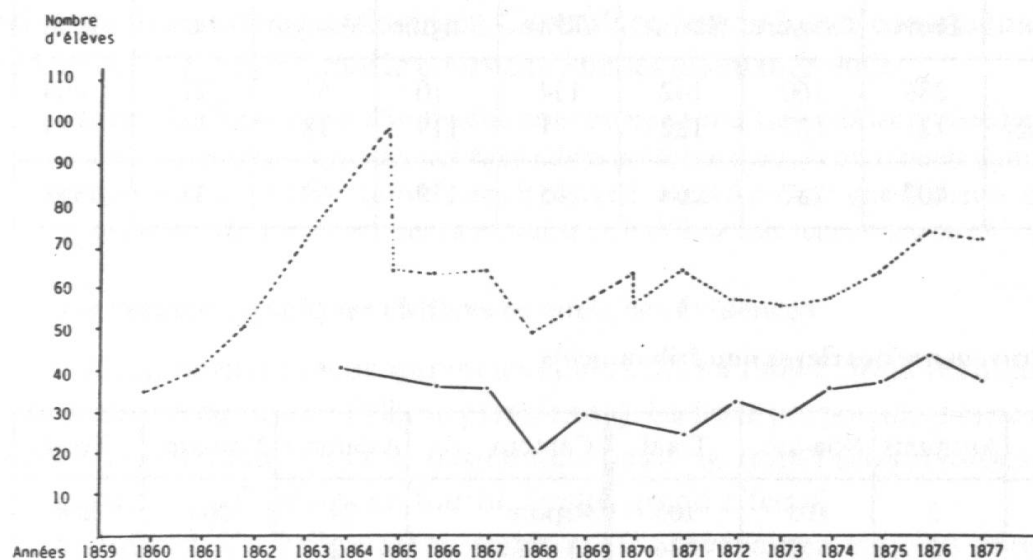
- Aux fluctuations économiques s'ajoute le nombre de postes d'enseignement disponibles. En 1880, l'autorité cherche à limiter les entrées dans cet établissement, car :

«le nombre des aspirants étant en disproportion avec les postes disponibles, il y [a] lieu de restreindre les admissions à la section pédagogique»⁶.

⁶*Ibid.*, 1879, p. 20.

Ajoutons encore «qu'il faut actuellement plus de temps et de plus nombreux sacrifices que par le passé, pour se préparer à la carrière de l'enseignement et l'on hésite à embrasser une profession dont les avantages matériels ne sont pas toujours en rapport avec les dépenses qu'elle exige». *Compte rendu de l'administration...* 1887, p. 394.

Tableau III: Variation du nombre d'élèves fréquentant l'école de 1859-1914
Variation des entrées à l'Ecole normale d'Hauterive 1864-1914



B. LE MILIEU SOCIAL DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NORMALE

Malgré l'excellence du modèle⁷, je n'ai réussi à dégager que les constats suivants:

- Pour la ville de Fribourg, la frange sociale qui envoie ses enfants à Hauterive est formée d'artisans et de (petits?) bourgeois pour les non-aspirants et certainement - mais d'une manière plus hypothétique - de familles d'artisans économiquement plus modestes et ayant souvent une situation particulière (père ou mère décédés) pour les aspirants instituteurs.
- Le niveau social des élèves ruraux peut être approché par les exemples des communes de Dompierre et de St-Aubin. Le niveau économique de nombreux fils d'agriculteurs provenant de ces deux villages n'a pas pu être précisé, mais dans la grande majorité ceux-ci se trouvent dans des situations particulières. Pour eux, devenir instituteur, c'est avant tout échapper à des situations diverses mais toujours difficiles: décès paternel, travail pénible de la terre, exploitation familiale trop petite, salaire instable... C'est pour l'élève de constitution faible, pour l'enfant maladif, pour celui qui ne manie qu'avec peine la pelle ou la scie, la seule solution. N'est-ce pas le cas de ce jeune homme

«âgé de 23 ans qui, à la suite d'une maladie, n'est plus bien propre aux travaux de la campagne? Il se destine en conséquence à l'enseignement primaire»⁸?

Ou encore le cas du jeune Joseph Collaud. C'est le fils de feu Charles, âgé de 17 ans; il s'inscrit en 1869 comme aspirant instituteur au taux de 200 francs. C'est son frère Antonin, instituteur, qui lui paye sa pension. Pour parvenir à s'acquitter de cette somme, son oncle verse 50 francs en 1864 et l'abbé Jules Michaud, le curé du village, a l'honneur d'adresser au directeur Pasquier le montant de 50 francs pour le premier semestre de

«la pension d'Antonin Collaud de St-Aubin, élève de deuxième année de l'Ecole d'Hauterive, comme aspirant à la profession d'instituteur. [Il lui prie] d'avoir l'obligeance de [lui] en accuser réception, afin qu'[il] puisse justifier l'expédition du dit envoi auprès des personnes charitables qui ont contribué à former de leurs dons ce premier acompte de la pension annuelle»⁹.

- Les motivations qui poussent un jeune à devenir instituteur sont souvent négatives. Il s'agit d'échapper à son sort. En effet la plupart des élèves de l'Ecole

⁷ FRIJHOFF, W. et JULIA, D.: *Ecole et société dans la France d'Ancien Régime*, Paris, 1975, pp. 13-32.

⁸ AEN: Lettre du 22 octobre 1866 de Hubert Charles à Pasquier.

⁹ AEN: Lettre du 3 novembre 1865 de l'abbé Jules Michaud, curé de la paroisse de St-Aubin, à l'économe de l'Ecole normale d'Hauterive.

normale sont issus de milieux sociaux modestes. En 1889 par exemple, le *Compte rendu de l'administration du Conseil d'Etat* s'en plaint :

«Les jeunes gens qui ont des aptitudes pour l'étude, s'ils appartiennent à des familles aisées, préfèrent à la carrière de l'instituteur les études littéraires qui leur procurent un avenir plus brillant»¹⁰.

Souvent aussi, les aspirants sont des jeunes gens débilités, ne pouvant effectuer les durs travaux des champs. Cette situation oblige, tardivement il est vrai, l'école à prendre des mesures. En 1901, elle estime qu'

«il est préférable de ne pas diriger vers la carrière de l'enseignement les jeunes atteints d'infirmités ou affligés des défauts corporels incompatibles avec la bonne tenue de la classe. Il ne faut pas oublier surtout que les aspirants instituteurs doivent joindre aux aptitudes intellectuelles l'aménité de caractère et offrir des garanties de moralité»¹¹.

C'est aussi pour cette exigence de moralité que la direction de l'école prend toujours l'avis du curé lors de l'admission d'une nouvelle recrue; sans lui, il n'est pas possible d'entrer à Hauterive. Les élèves sont choisis dans

«des familles où l'esprit d'ordre, de foi et d'honneur chrétien se transmet de père en fils comme un héritage inviolable et sacré»¹².

- La sélection d'un candidat instituteur s'effectue un peu comme le choix des aspirants au sacerdoce, car il est établi que le régent et le prêtre sont les bases sur «lesquelles repose tout notre avenir social et religieux»¹³. C'est pourquoi la recherche de jeunes gens «intelligents, pieux et doués» est plus facile à la campagne (c'est une constance de cette période de considérer la ville comme un lieu où les bonnes mœurs sont en danger). Les parents des élèves dans leurs lettres au directeur de l'école s'inquiètent souvent de savoir si leur fils «se conduit bien et s'il fait tout son possible pour bien apprendre, s'il est pieux, recueilli, en un mot [s'il est] un bon élève»¹⁴.
- La poursuite des études de certains pensionnaires tient à peu de chose. Beaucoup comptent sur des aides extérieures (communes, œuvres de bienfaisance, dons publics...) ou sur l'aide de quelques membres de la famille pour régler la pension de l'Ecole. Le jeune Laurent Chassot, âgé de 14 ans, qui a, pendant deux ans, suivi l'Ecole secondaire d'Estavayer et assisté à des cours de latin

¹⁰ *Compte rendu de l'administration...* 1889, p. 87.

¹¹ *Id.*, 1901, p. 125.

¹² WICKY F.-G. : «Le recrutement de l'Ecole normale», in *Bulletin pédagogique*, juin 1873, p. 82.

¹³ *Ibid.*, p. 85.

¹⁴ AEN : Lettre de la veuve Françoise Ruffieux au directeur de l'Ecole normale en février 1887.

dans le but d'entrer au Collège St-Michel, désire entrer à Hauterive. Il y est contraint parce que

«étant sans fortune, ce jeune homme espérait obtenir de sa parenté les subsides nécessaires pour continuer ses études au collège. Mais voici que ses oncles et tantes lui refusent ce subsidie comme trop onéreux pour eux»¹⁵.

Le curé du village et le Conseil communal d'Estavayer se partageront les frais de pension de ce jeune.

D'une façon générale donc, l'Ecole normale constitue pour tous les élèves de parents pauvres la dernière alternative en vue d'une éventuelle ascension sociale. La grande proportion de ces élèves représente à la fois la force et la faiblesse de l'école. Il sera en effet plus facile pour l'établissement d'imposer et de plier ces élèves à ses exigences éducatives et, c'est aussi la faiblesse de l'école, car l'éducation première de ces jeunes fait souvent défaut¹⁶.

II. L'ÉTABLISSEMENT

L'Ecole normale forme durant ces cinquante ans un ensemble homogène. La vie quotidienne, les horaires, la vie matérielle même ne subissent que très peu de variation; l'âme de la maison est comme immuable, seules les personnes changent. J'ai été tenté d'organiser la chronologie de l'établissement en me basant sur la succession des directeurs; les laïcs d'abord (M. Joseph Pasquier 1859-1873, M. Gillet 1873-1883 et M. Michaud 1883-1890) et ensuite les prêtres-directeurs (M. Tanner 1890-1895 et M. Dessibourg 1895-1923). Mais le peu de renseignements que je possède sur leur direction m'oblige à considérer seulement deux étapes. Les années de jeunesse jusqu'en 1873 et les années des directeurs ecclésiastiques.

A. LA GENÈSE

Malgré son nom d'Ecole normale - terme emprunté à la Normalschule autrichienne - c'est bien le modèle de Lehrerseminar allemand - avec un cycle d'étude théorique de trois ans, un internat et une école d'application - qui sera utilisé à Hauterive. N'imaginons pas que l'idée d'une école normale était en 1857 nouvelle. Pensons à l'action de l'Eglise dans le contexte de la Contre-Réforme, ou encore à la politique

¹⁵AEN: Lettre du 8 octobre 1886 du curé Nuoffer d'Estavayer à Michaud.

¹⁶Pour raccourcir ma contribution, j'ai laissé de côté le cursus scolaire, pp. 33-58 de mon mémoire.

de Stapfer sous la République Helvétique (1798-1803). Pour les notables et pour l'autorité religieuse, l'évidence est là :

«Fonder des écoles, sans avoir d'instituteurs, c'est organiser un hôpital sans médecins, une armée sans officiers»¹⁷.

Mais au début du siècle, leur incompétence est un lieu commun. C'est pourquoi, en 1822, le Père Girard tenta d'organiser un cours de répétition de six semaines pour instituteurs¹⁸. Ce n'est en fait qu'en 1833 que des cours semblables ont lieu dans les bâtiments de l'abbaye cistercienne d'Hauterive. Le libéral Pasquier, ancien instituteur à Carouge, nommé inspecteur cantonal l'année précédente, dirige ces cours durant la période 1833-1847. Hauterive fut vraisemblablement choisie parce qu'en 1805 déjà l'abbaye proposait au Conseil d'Etat d'ouvrir une telle école, semblable à celle qui existait à Belley. De plus, en 1815, le Conseil d'Etat cherche à ouvrir à Hauterive une école secondaire, mais des problèmes financiers limitèrent le projet à ce cours de répétition pour régents. En 1849, le pouvoir radical remplaça le collège jésuite de St-Michel par l'Ecole cantonale¹⁹ organisée en trois sections : une section littéraire, une industrielle et une pédagogique ou école normale des instituteurs. On y trouvait un cycle de cours de deux ans. Pendant ce temps, à Hauterive, les moines étaient chassés et dès 1850 s'ouvrit une école d'agriculture modèle destinée à dispenser aux jeunes agriculteurs une formation et des connaissances agricoles modernes²⁰. Cette école ne réussit pas à jouir de la confiance des agriculteurs fribourgeois et, en 1857, le Conseil d'Etat estime que les dépenses dépassent l'utilité.

Après avoir engagé des pourparlers avec Rome sur les biens du couvent, le nouveau gouvernement libéral-conservateur installe alors à Hauterive l'Ecole normale. Elle s'ouvre le 1er avril 1859 avec 35 élèves dont neuf de l'Ecole d'agriculture défunte, sous la direction de Joseph Pasquier, ancien directeur du cours de répétition et de l'Ecole secondaire de Bulle. Officiellement, cette création s'effectue par l'acceptation d'un crédit de 5000 francs durant la séance du Grand Conseil du 16 décembre 1858.

¹⁷ BERCHTOLD, J.N.E. : *Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg*, p. 58.

¹⁸ Voici l'horaire journalier de ce cours de répétition qui demeurera un projet : «Lever vers 5 h 30, l'étude à 6 h, la messe à 7 h puis le déjeuner, à 8 h leçon de calcul au tableau noir, 9 h leçon de grammaire de vive voix et par écrit, 12 h dîner. Après midi, promenade en commun ou quelque autre amusement. 14 h leçon d'écriture sur papier, 15 h orthographe sous dictée avec corrigé, 16 h lecture avec compte rendu, 17 h exercices d'appellation, 18 h exhortation ou occupation particulière, 19 h souper, puis récréation en commun, prière du soir et coucher à 21 h». AEBISCHER, P. : «L'Ecole normale à Fribourg et à Hauterive avant le Sonderbund», in NEF, 1930, p. 235.

¹⁹ Cf. CHARRIERE, G. : *L'Ecole cantonale de Fribourg : 1848-1857*, Fribourg, 1985.

²⁰ WALTER, F. : *Agriculture et société. Le canton de Fribourg dans la première moitié du XIX^e s.*, thèse, 1981 (dactyl.), pp. 285 et ss.

Durant cette séance de 1858, l'antagonisme entre libéraux-conservateurs et radicaux ne doit pas faire oublier la volonté de la droite conservatrice de faire capoter le projet. Par une manœuvre fort habile, A. Vonderweid s'oppose à la création d'une école normale dirigée par un prêtre-directeur, comme le désire H. Charles, le directeur de l'Instruction publique. Il sait très bien qu'un institut dirigé par un laïc donnerait un excellent argument pour saborder le recrutement d'Hauterive.

«C'est parce qu'il en manquait que [l'école] n'a jamais joui de la confiance publique sous le régime précédent et qu'il fallait mendier les élèves par l'appât d'une pension gratuite ou à peu près»²¹.

Il cherche à choisir un aumônier (et lui donner la direction de l'établissement) qui lui soit fidèle. Malheureusement, le clergé boudera ses appels et il sera contraint de placer à la tête de l'école le vieux pédagogue libéral Joseph Pasquier. Il ne trouvera un aumônier qu'en avril 1861 en la personne du vicaire Repond de Châtel-St-Denis. Ce dernier ne s'entendra que difficilement avec son directeur et Charles, en 1867, fera appel au chanoine Schorderet qui lui paraissait être un allié plus sûr. En fait, celui-ci se rapprochera des ultramontains et en deviendra même un de leurs plus efficaces dirigeants. Son successeur, l'abbé Horner, ultramontain comme son prédécesseur, provoquera le changement de personnel en 1873.

Les conservateurs demandent que l'école fasse

«plus que jamais un appel sincère à la religion, sans laquelle tout établissement scientifique devient le pire des fléaux»²².

Pour cela, il faut rompre avec l'éducation des pédagogues du régime radical. Fini les instituteurs hautains, orgueilleux et fiers dans leurs relations avec les autorités religieuses et civiles. Il faut maintenant leur transmettre un savoir avec la «forme».

«Comment voulez-vous que l'étude naturellement restreinte d'une école normale puisse créer des savants capables de tout lire et de tout discuter? Non, si vous ne châtiez pas l'orgueil de ces demi-études, vous ne ferez que des pédants, rien de moins, rien de plus, qui feront beaucoup de mal et pas le moindre bien»²³.

C'est au Collège St-Michel qu'il appartient de dispenser les «lumières». Fort de cette modestie, et de cette infériorité intellectuelle, l'instituteur sera alors à même de répondre aux exigences des campagnes. Sans oublier qu'

«il faut auparavant s'assurer de son caractère, de sa connaissance des devoirs chrétiens, de ses principes religieux et de sa moralité»²⁴.

²¹ *Le Chroniqueur fribourgeois*, le 20 décembre 1858.

²² *Le Chroniqueur fribourgeois*, le 8 janvier 1858.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Le Chroniqueur fribourgeois*, le 15 janvier 1858.

L'autorité religieuse, quant à elle, désire pouvoir révoquer un régent s'il n'offre plus sous le rapport religieux et moral des garanties suffisantes pour la « bonne éducation des enfants ». Elle s'estime aussi

« seule juge en fait de morale et de doctrine chrétienne (...) tout le monde comprend combien la loi, sous ce rapport, doit être explicite : autrement, que deviendrait l'article 17 de la Constitution qui garantit au clergé un « concours efficace » en matière d'instruction et d'éducation ? »²⁵

Le pouvoir ecclésiastique lie naturellement la mission de l'instituteur avec ses idées, son comportement social avec sa vie privée, ses pensées politiques avec sa moralité. Mais gardons-nous de n'y voir simplement qu'une naïve confusion entre le civil et le religieux...²⁶.

B. LE TEMPS DE LA FRAGILITÉ (1859-1873)

Durant les dix premières années - avant l'élaboration de la loi de 1868 - l'Ecole normale vit des moments d'incertitude. En fait, son existence semble liée aux vicissitudes du gouvernement Charles, dont les détracteurs se retrouvent pour critiquer les pratiques pédagogiques du directeur Pasquier. Malgré tout, celui-ci est inlassablement soutenu par le directeur de l'Instruction publique qui cherche à placer des hommes de confiance à Hauterive. Dans ce but, il nomme en 1867 l'abbé Schorderet en remplacement du trop revêché abbé Repond. Mais celui-là se retourne contre le gouvernement Charles et participe à l'opposition ultramontaine. Son successeur, l'abbé Horner, pratiquera la même politique dès 1869. Les relations de ce prêtre avec le directeur Pasquier se détérioreront rapidement, d'abord parce que leurs sensibilités politiques sont différentes et ensuite parce que Horner refuse les conceptions pédagogiques et méthodologiques du vieux pédagogue.

Hubert Charles est d'abord aux prises avec l'organisation matérielle de l'institution, puis il est contraint de faire face aux critiques provenant des radicaux fribourgeois et suisses et surtout des ultra-conservateurs. Mais malgré tout, il s'attache à faire appliquer les objectifs qu'il s'est fixés pour nantir le canton de « bons maîtres ».

Il va chercher à relever le niveau du savoir de l'aspirant. En 1859, il constate avec peine

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Pour les bases législatives de l'Ecole normale, cf. mon mémoire de licence, pp. 67-70.

«la nullité d'instruction avec laquelle les nouveaux élèves sont arrivés à cet établissement, ce qui est une nouvelle preuve de la décadence dans laquelle était généralement tombé chez nous l'enseignement primaire»²⁷.

L'accent sera d'abord mis sur le développement de la langue écrite. Il voit dans l'emploi des patois la principale cause de ce déplorable résultat.

Il cherche à assurer une bonne réputation de l'établissement hors du canton, car l'arrivée de nombreux Suisses allemands est essentielle pour l'équilibre des comptes de l'institution et la réputation scolaire de l'école fribourgeoise impose à l'Ecole normale sa fréquente participation aux expositions pédagogiques. L'Ecole normale doit demeurer tournée vers l'enseignement primaire; les «belles lettres» ne sont pas de son ressort. Apprendre la composition certes, mais

«d'un style simple, clair et correct (...) Le style prétentieux, l'emploi des mots inusités et souvent incompris est l'écueil ordinaire des régents; ce qui les expose nécessairement au ridicule»²⁸.

En d'autres termes, le maître est le dispensateur de l'enseignement primaire, il doit posséder un savoir élémentaire. Il doit sentir et accepter son infériorité intellectuelle face aux curés et aux autorités civiles. Il sera pénétré de modestie dans sa profession et dans son rôle. L'école communale est son unique univers (avec le chœur paroissial peut-être!) et le curé son conseiller. Pour cela, il faut un univers scolaire clos. En 1864, M. Charles apprend que des libraires se rendent assez régulièrement à Hauterive et font acheter des livres à des élèves. Il demande au directeur Pasquier

«de faire savoir à [ses] pensionnaires qu'il leur est absolument interdit d'avoir des relations avec les libraires qui pourraient se présenter dans l'établissement comme aussi d'acheter l'un ou l'autre ouvrage. (...) Je dois encore rappeler à votre attention sur un autre abus, c'est celui de l'abonnement aux journaux. Il est arrivé l'année dernière que ceux de l'opposition circulaient dans la maison»²⁹.

Cette fermeture paraît aujourd'hui peu compréhensible, mais n'oublions pas qu'elle constitue aussi une nécessité car les élèves d'Hauterive sont issus de milieux sociaux qui sont loin de posséder une grande «culture». Il faut donc combattre la rudesse des mœurs dont le symbole le plus visible est l'emploi du patois.

Pour H. Charles, il s'agit aussi de donner à l'instituteur une éducation capable de réagir à l'affaiblissement de la religion. C'est par une réfutation «scientifique»

²⁷ AEN: Lettre du 21 décembre 1859 de Hubert Charles, directeur de la DIP, à Pasquier, directeur de l'Ecole normale d'Hauterive.

²⁸ AEN: Lettre du 11 mai 1860 de H. Charles à Pasquier.

²⁹ AEN: Lettre du 10 novembre 1864 de H. Charles à Pasquier.

que l'instituteur pourra répondre à ces gens qui, parce «qu'imbus de leur lecture dans le premier mauvais livre», étriquent le fondement de la foi».

Le maître réagira ensuite contre la détérioration du principe de propriété. Non seulement de la propriété privée - comme on l'entend encore de nos jours - mais avant tout de la propriété ecclésiastique qui a souffert du régime précédent. L'instituteur devient alors, comme le curé, le garant de la moralité et la sauvegarde des principes. Il lutte pour l'obligation scolaire, il combat la pérennité des patois et, enfin, il épure les mœurs.

«Je crois devoir vous rendre attentif, écrit H. Charles le 13 décembre 1859 à M. Pasquier, (...) aux habitudes de rudesse et de rusticité qu'ont en général contractées les jeunes gens élevés dans les principes du régime de 48. Dites-leur, je vous prie, que personne n'aime ce ton rogue, ces airs renfrognés qui avaient prévalu à cette époque»³⁰.

Le programme de H. Charles ne s'applique pas sans mal. En effet, les premières années de l'Ecole sont difficiles. Il s'agit d'avoir une constante rigueur dans la gestion financière de l'établissement et de s'assurer d'un personnel de qualité politiquement homogène. A la fin du régime Charles, la montée des ultramontains devient imparable. Ce n'est pas la réorganisation qu'il propose en 1868 qui diminuera les critiques de ces derniers face à l'Ecole. La présence de l'abbé Schorderet comme aumônier d'Hauterive de 1867 à 1869 et de son «dauphin» l'abbé Horner, sont à situer dans les visées

«de l'extrême droite des conservateurs qui voulaient effacer totalement les séquelles de 1848 dans tous les domaines. Elle répondait également aux vœux du clergé»³¹.

Sur le plan fédéral, c'est le temps de la lutte qui entoure le projet de révision de la Constitution. C'est aussi la période où Horner et Wicky, ainsi qu'un groupe d'instituteurs et d'hommes politiques, fondent par la célèbre assemblée du Lycée la «Société fribourgeoise d'éducation». Elle se dote d'un organe de presse, le *Bulletin pédagogique*, dirigé par Horner. Plus qu'une simple revue de sciences de l'éducation - comme le considèrent aujourd'hui encore certains pédagogues - c'est bel et bien un journal cherchant à combattre efficacement la révision constitutionnelle et l'*Educateur* du radical Daguet, tout en modelant magnifiquement l'ensemble du corps enseignant aux principes ultramontains.

La réorganisation de 1868 donne l'occasion aux ultramontains par la voix de l'*Ami du peuple* de rappeler l'importante place que doit avoir le clergé dans la surveillance scolaire. Elle rappelle en outre qu'à Hauterive

³⁰ AEN: Lettre du 19 décembre 1859 de H. Charles à Pasquier.

³¹ PYTHON, F.: *Le clergé et le pouvoir politique à Fribourg sous le régime libéral-conservateur 1856-1881*, p. 186.

«il ne semble pas convenable d'attribuer à la Direction de l'instruction publique une compétence à [élaborer le programme d'instruction religieuse]. Ce serait contraire à la nature même des choses. Nous sommes donc convaincus que le Grand Conseil décidera qu'il appartient à l'évêque de donner à l'aumônier toute direction en ce qui concerne l'instruction religieuse des élèves»³².

Dans la même idée, cette «cire molle» qu'est la jeunesse risque de souffrir de la lecture d'un mauvais livre. Pour cela,

«nous demandons encore qu'(...) on ne [puisse] mettre entre les mains des étudiants aucun livre dont l'introduction aura provoqué des plaintes de l'autorité ecclésiastique»³³.

Cette précaution paraît naturelle, mais on redoute bien plus le mauvais livre entré par erreur dans la bibliothèque:

«La parole d'un maître chrétien peut jusqu'à un certain point corriger les inconvénients d'un manuel qui ne le serait point; personne ne guérit du poison sucé par la lecture d'un récit pris dans une bibliothèque»³⁴.

D'où la nécessité que chaque livre de la bibliothèque soit approuvé par l'unanimité de la Commission des études (dans laquelle siège l'aumônier!). Cette réorganisation de 1868 fit l'objet d'une discussion en Grand Conseil³⁵. Cette nouvelle législation n'explique pas à elle seule la réussite de la réorganisation. Ce sont des hommes comme Horner, Tanner, Dessibourg qui, mettant énergie et patience, fermeté et entêtement, appliqueront scrupuleusement les dispositions de la loi de 1868 incontestablement ultramontaine.

Dans ce contexte, les disputes professorales accéléreront le changement de personnel. Forts de cette nouvelle loi, les jeunes prêtres ultramontains, avides de s'emparer des «multiplicateurs d'influence»³⁶, s'attacheront à appliquer jusqu'à leurs ultimes extrémités les articles de cette loi. La scrupuleuse application des objectifs législatifs nécessite l'élimination de tout élément suspect de radicalisme. Déjà avant 1868, l'aumônier Repond aurait déclaré, selon le radical Alexis Bourqui, que

³² *L'Ami du Peuple*, le 3 mai 1868.

³³ *L'Ami du Peuple*, le 6 mai 1868.

³⁴ *Ibid.* Ceci me fait penser au roman d'Umberto ECO, *Le nom de la Rose*.

³⁵ Cf. mon mémoire, p. 80.

³⁶ *L'Ami du Peuple*, le 7 décembre 1866.

«cette école normale est une pépinière de radicaux. Ce sont nos ennemis, surtout les familles libérales et le district de la Broye en particulier, qui en profitent»³⁷.

La «purge» de l'Ecole normale est une nécessité pour la fraction intransigente du clergé. Ainsi, M. Simonet, MM. Zahner et Wissmann sont remplacés. On s'attaque également à Pasquier soupçonné de libéralisme. C'est pourquoi en 1868, afin d'éviter «des mélanges hétérogènes»³⁸, Schorderet est chargé d'enseigner l'histoire. Après le «Sonderbund pédagogique» du 15 novembre 1871, le temps du nettoyage des éléments libéraux est arrivé. On vise cette fois M. Bise, professeur de mathématique, et surtout le directeur, qui ne sera pas reconduit dans ses fonctions par le nouveau conseiller d'Etat H. de Schaller³⁹. La direction de l'école reviendra à M. Gillet («un des maîtres les plus faibles de la Gruyère», affirme Bourqui).

C. LE TEMPS DE LA STABILITÉ (1873-1909)

Dès 1871 et surtout avec le changement de personnel de 1873, l'Ecole normale inaugure une ère nouvelle. Certes M. Gillet perdra sa charge en 1883, après que l'autorité eut découvert⁴⁰ des irrégularités dans les comptes de l'établissement. Malgré cela, M. Gillet fut un homme très dévoué au directeur de l'Instruction publique. Il s'opposa aux agissements de Horner, s'affirmant ainsi comme un allié efficace pour de Schaller indisposé par le zèle des ultramontains. En fait, c'est l'attentive application de l'esprit de la loi - par ces derniers - qui provoque une série de conflits dépassant les disputes interpersonnelles pour se situer dans la lutte d'influence que se livrent conservateurs modérés et ultras.

Lorsqu'en 1884 Georges Python reprend la Direction de l'instruction publique, les passions se sont éteintes, peut-être faute de combattants, car l'école est définitivement acquise aux idées ultramontaines et l'homogénéité du personnel ne laisse à Georges Python que la tâche - moins exaltante mais cependant essentielle - de moderniser l'établissement. Il s'efforce de faire appliquer les règlements de l'école et il s'attache à élever le niveau intellectuel des études. Il y parvient premièrement grâce

³⁷ BOURQUI, A.: *La persécution scolaire dans le canton de Fribourg*, p. 12.

³⁸ *L'Ami du Peuple*, le 29 mai 1868.

³⁹ Pour avoir une idée des péripéties du renvoi de MM. Pasquier et Bise, lire *Le Confédéré* du 28 novembre 1873, lettre de Narcisse Bise. La réponse dans *La Liberté* du 30 novembre, 4, 5, 6 décembre 1873 et une nouvelle réponse de Pasquier par *Le Confédéré* le 24 décembre 1873. *L'Ami du Peuple* répond les 8 et 10 octobre 1873 et Horner réplique le 22 octobre dans ce même journal.

⁴⁰ *Compte rendu de l'administration...* 1883, pp. 21-24.

à l'abondance des «vocations»⁴¹, puis, grâce à l'état des finances cantonales permettant d'élever à quatre ans la durée du cursus scolaire, et, enfin, grâce à un ensemble de conditions favorables⁴² se conjuguant : l'efficacité de l'enseignement primaire et des écoles régionales; l'amélioration lente du statut du régent dans les campagnes permettant un meilleur recrutement; l'élévation - surtout après la fondation de l'Université - des aptitudes des professeurs faisant progresser la tenue des leçons.

Le conseiller d'Etat, pour assurer un meilleur niveau des études, affine le système de notation des élèves, l'examen de brevet, l'éventail des cours de l'école, etc. Tant Georges Python que la direction de l'école ne laissent transparaître des craintes au sujet d'éventuelles critiques provenant du canton ou de l'extérieur. L'assise électorale ainsi que la personnalité du directeur de l'Instruction publique, l'efficacité de l'enseignement et l'augmentation du recrutement, font que l'Ecole normale atteint durant ces années-là un des buts chers au catalogue de 1862-63 :

«La retraite d'Hauterive présente (...) pour la jeunesse des campagnes d'autres avantages auxquels les pères et les mères doivent attacher un grand prix (...) Le lieu qu'ils habitent les met à l'abri des distractions et des dangers dont la jeunesse est environnée dans la ville»⁴³.

La personnalité du ténor conservateur, si puissante dans d'autres circonstances⁴⁴, paraît, ici, s'effacer. Qu'on ne s'y trompe pas. En effet, l'autorité incontestée ne laisse pas beaucoup de traces explicites; l'augmentation du nombre des formules de soumission et de politesse, l'allongement des souhaits de bonne année... représentent peut-être les signes tangibles de cet état de chose. Par exemple, en 1895, à la fête de s. Georges, le directeur Dessibourg écrit à Georges Python :

«Puissé-je toujours mériter votre confiance: elle est pour moi d'un prix inestimable. Nous prions Dieu qu'il vous soutienne et qu'il bénisse vos généreuses entreprises. Vous voulez demeurer le magistrat franchement chrétien dont nous sommes fiers. Croyez toujours que c'est là le plus beau titre de gloire qui restera attaché à votre nom»⁴⁵.

⁴¹ A cet effet, l'on peut citer la lettre du 20 décembre 1894 de G. Python à Tanner, directeur de l'Ecole normale, concernant une demande de Calybite Pittet de Domdidier :

«Il va sans dire que nous ne pouvons accepter la manière de faire de cet instituteur. Puisque les maîtres ne manquent pas en ce moment, nous lui donnerons un délai conformément à notre proposition de 3 ans.» AEN.

⁴² RUFFIEUX, R. : *Du noir et blanc au rouge et blanc*, pp. 80 et suivantes.

⁴³ AEN: Catalogue des élèves de l'Ecole normale d'Hauterive 1862-1863, p. 3.

⁴⁴ Cf. WILLEMIN, N. : *Georges Python et la République chrétienne*, Structure et activité parlementaire du régime, Mémoire de licence, Fribourg, 1987.

⁴⁵ AEN: Lettre du 30 décembre 1895 de Dessibourg à G. Python.

Durant ces 25 ans, cette déférence est constante. Georges Python peut alors en toute sécurité s'assurer de l'application des objectifs scolaires précisés par Charles déjà. Il exige, par la voix d'un inspecteur,

«qu'on leur parle davantage d'humilité, de docilité, de déférence, voire même de respect à l'égard de leurs supérieurs, y compris les commissions scolaires; qu'on leur enseigne à se méfier beaucoup d'eux-mêmes et qu'on développe le plus possible en eux les sentiments d'une piété sincère et éclairée»⁴⁶.

Ces paroles, rencontrées déjà chez Charles et chez Schaller, soulignent l'uniformité du discours et des objectifs de la formation des maîtres durant ces cinquante ans.

Pour le reste de la Suisse, l'école se donne une autre image. Elle présente un visage ouvert et très moderne. On est loin de l'inertie des idéaux conservateurs et de la discipline implacable de l'établissement. L'isolement des élèves, qui est le fondement de la formation des maîtres fribourgeois, s'efface pour laisser la place à une école ouverte aux courants pédagogiques novateurs, aux sciences, bref, à l'exaltation des aspects profanes de l'enseignement. N'est-ce pas en fait l'ambiguïté même du canton de Fribourg qui transparaît ici? D'un côté ouvert à l'esprit du siècle: amélioration des rendements et des techniques agricoles, tentatives d'implantations industrielles⁴⁷, interventionnisme d'Etat... et de l'autre côté, repli sur soi, blocage des structures sociales, attachement aux fondements agricoles et villageois, peur du prolétariat, refus de la politique sociale⁴⁸ et enfin, par-dessus tout, obsession de voir s'éroder l'esprit religieux face aux «erreurs du siècle».

D. LE CADRE DE VIE.⁴⁹ UN PROFESSEUR EXEMPLAIRE ?

Tant le cadre matériel (bâtiments, domaines, budget, alimentation, hygiène et maladies) que le cadre humain (professeurs, aumôniers, directeurs) rythment la vie d'Hauterive. Malheureusement, ma recherche fut décevante; le manque de documents et de temps ont laissé cette importante partie encore en friche. Seul, peut-être, le cas intéressant du chanoine Horner peut illustrer le monde professoral d'Hauterive. Souvent anciens instituteurs, zélés et consciencieux, dont la moralité et l'ardeur

⁴⁶ AEF: Extrait du Protocole du Conseil d'Etat, séance du 3 avril 1906, 656. Préfet de la Veveyse, rapport administratif pour 1905. Observation relative à la formation morale du corps enseignant primaire.

⁴⁷ WALTER, F.: «Fribourg et l'industrie au XIX^e siècle: L'échec de la Société des eaux et forêts (1869-1875)», in *AF*, 1973 (52), pp. 73-137.

⁴⁸ Rejet de la loi sur les fabriques de 1877, mais par contre acceptation de la loi sur l'assurance maladie de 1890.

⁴⁹ Pour avoir plus de détails sur ce chapitre, cf. mon mémoire, pp. 82-107.

au travail sont exemplaires, les maîtres de l'Ecole normale peuvent être considérés comme les meilleurs échantillons sortis de ce moule pédagogique.

L'instigateur, le rénovateur de la formation des maîtres en 1873, le chanoine Horner apparaît comme le type le plus élaboré des professeurs d'Hauterive. Incontestablement, il se détache de ses pairs par sa personnalité et son rayonnement⁵⁰. Raphaël Horner est plus que «le bon prêtre, le citoyen dévoué, l'éducateur intelligent»⁵¹, c'est aussi un ecclésiastique inscrivant son action dans le renouveau ultramontain. Sans être officiellement le directeur de l'Ecole, il fut l'organisateur des études et l'âme de l'établissement. «Peu à peu, il prit un ascendant complet sur les professeurs, ses collègues»⁵². Pour lui, l'éducation comprend

«le développement et la formation de toutes les facultés de l'homme. L'école [doit] être le noviciat complet de la vie. Il [faut] que l'enfant y [trouve] tout ce qui fait l'homme, c'est-à-dire des convictions profondes pour son intelligence, un appui sûr pour son cœur, une direction droite et ferme pour sa volonté»⁵³.

Pour la plupart, Horner est l'instigateur de la méthode intuitive et il se place dans la famille des pédagogues fribourgeois à côté du Père Girard. Mais il ne faut pas oublier que cette méthode pédagogique est née en France et que le «prêtre éducateur», conscient de la coloration laïque de cette dernière, s'applique à en extraire les principes pour les enrober de valeurs chrétiennes. L'instruction populaire a pour lui (comme pour toutes les élites du XIX^e siècle) une importance primordiale. Il répète que c'est à

«vous, catholiques, de vous en emparer, à vous de lui donner le seul point d'appui qui lui convient, c'est-à-dire la religion; à vous de vous servir de ce puissant engin pour l'honneur, pour l'avenir et pour le salut des générations suivantes»⁵⁴.

Il faut doter, dit-il, le canton de Fribourg d'instituteurs «capables et religieux» procurant aux enfants «une instruction forte et chrétienne». Pour cela, possédons un corps enseignant homogène et appelons «toutes les sévérités des consciences, sur

⁵⁰Sur Raphaël Horner, voir ci-après la contribution de J.-M. BARRAS: «Un siècle d'apprentissage de la lecture dans le canton de Fribourg (1880-1980)».

⁵¹GREMAUD, E.: «Le professeur Horner et l'école primaire fribourgeoise», in *Bulletin pédagogique*, le 15 avril 1904, p. 169.

⁵²*Bulletin pédagogique*, le 1^{er} avril 1904, p. 147.

⁵³DEVAUD, E.: «Un prêtre éducateur, M. le chanoine Horner», in *Revue de Fribourg*, juin 1904, p. 5.

⁵⁴HORNER, R.: «L'instruction populaire dans le canton de Fribourg», in *Revue de la Suisse catholique*, 3, 1871-72, p. 648.

la tête des régents indignes ou profanateurs de leur sainte mission»⁵⁵. Ne pas oser sévir contre un mauvais régent, craindre de se compromettre, c'est permettre à

«un instituteur libre penseur ou corrupteur [de continuer] à gâter les enfants par ses enseignements antichrétiens ou par ses mauvais exemples»⁵⁶.

Cette revendication est indispensable, car, sur le terrain de l'instruction populaire, «une lutte gigantesque» est engagée en Allemagne, en France, en Angleterre entre «le christianisme et la libre pensée»⁵⁷. En Suisse, Horner redoute que les cantons perdent leur souveraineté dans le domaine de l'instruction. Pour parer à ce péril, il est indispensable que

«l'instruction dans notre canton soit partout non seulement à la hauteur, mais au-dessus du niveau des autres cantons; nous devons nous préparer (...) une armée d'instituteurs religieux et capables»⁵⁸.

Pour posséder cette «armée d'instituteurs», il faut de bons élèves à l'Ecole normale; c'est-à-dire: «des enfants pieux, intelligents, soumis et appartenant à des familles vraiment chrétiennes»⁵⁹. Le recrutement est capital pour ce prêtre, car, si l'aspirant instituteur n'est pas dans de «bonnes dispositions», les trois années à Hauterive seront souvent impuissantes à corriger les mauvaises habitudes prises.

La rénovation pédagogique du chanoine Horner correspond bien à la situation politico-religieuse dans le canton de Fribourg. La création d'une «armée d'instituteurs» catholiques, la chasse aux régents «indignes», le recrutement précautionneux des élèves d'Hauterive, l'heureuse transformation subie durant le passage dans cet établissement, le pouvoir et l'influence qu'il désire donner aux maîtres pour combattre la libre pensée, toutes ces qualités soulignent le rapport puissant entre la pédagogie et la politique. Horner est un homme politique - autant qu'un pédagogue - que Francis Python place à l'extrême droite du parti conservateur⁶⁰.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 647.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ *Ibid.*, p. 641.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 648.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 644.

⁶⁰ Voir note 31.

III. L'ÉDUCATION

Le jeune maître, après le cursus scolaire de trois ou quatre ans, est apte à éduquer des enfants. Comment s'y prend-on à Hauterive pour modeler consciemment ou inconsciemment, dans la clarté ou la pénombre, ces jeunes et les plier aux nécessités de leur future profession ?

A. LE SYSTÈME DISCIPLINAIRE

«La discipline est si essentielle dans un établissement que sans elle il n'y a pas d'éducation possible»⁶¹.

Le «Règlement intérieur» ne laisse aucun doute; la discipline doit plier l'élève à un emploi du temps, à des obligations, à un mode de vie stricte. Delabays, ancien élève de l'école et en 1898 pensionnaire du Collège de St-Maurice, explique au directeur de l'Ecole normale

«je me plais beaucoup à St-Maurice et je vous l'avoue franchement, la discipline n'est pas aussi prussienne que dans le canton de Fribourg»⁶².

La lecture du «Règlement intérieur» dévoile immédiatement l'ambivalence d'Hauterive. Avons-nous sous les yeux une quelconque règle monacale ou un règlement militaire ? En fait, toute la vie, toute l'atmosphère de cette école oscillent entre le spirituel et le profane. Entre les exigences religieuses et la nécessité d'une société figée, où le respect de la hiérarchie est fondamental. Ne voir dans la discipline qu'une manifestation de la formation politique amputée à la forme scolaire une dimension culturelle; ce lien réel entre les hommes d'un temps et d'une société et leur milieu naturel et humain.

La discipline, c'est d'abord un emploi du temps rythmé où l'oisiveté ne peut trouver son compte :

«5 heures lever, 5 h 20 prière, 5 h 30 étude, 6 h 30 messe, 7 h déjeuner, 7 h 30 leçons, 9 h 30 récréation, 10 h leçons, 11 h 30 dîner, 12 h récréation, 13 h étude, 14 h leçons, 16 h goûter, 16 h 15 récréation, 17 h étude, 19 h souper, 19 h 20 récréation, 20 h prière, 20 h 10 étude, 21 h coucher»⁶³.

⁶¹ AEN: Règlement intérieur, art. 5.

⁶² AEN: Lettre du 27 mai 1898 de l'ancien élève Delabays au directeur Dessibourg.

⁶³ AEN: Protocole des conférences du personnel enseignant, séance du 16 septembre 1878.

C'est ensuite une vie dans le silence, durant toute la durée des leçons et de l'étude. Il sera accompagné de modestie et de gravité qui se trouveront dans toutes les activités des élèves.

«[Ils] quittent leur lit au son de la cloche et élèvent leur cœur vers Dieu»⁶⁴,

ils font dévotement en commun leurs prières du matin et du soir et prêtent une religieuse attention à la prière spirituelle. Le comportement pieux est présent partout et s'aperçoit surtout par

«leur manière de faire le signe de la croix et la gèneuflexion, par la tenue respectueuse et digne pendant les prières auxquelles [les élèves-maîtres] répondent par un ton de voix convenable»⁶⁵.

La docilité exigée par la vie spirituelle ne s'arrête pas là. Le salut des magistrats et des ecclésiastiques, le respect des commissions scolaires et des inspecteurs, l'acceptation respectueuse de l'autorité du curé... sont des comportements indispensables pour que le maître reçoive considération et soutien. C'est par la pratique des vertus chrétiennes, l'amour du travail, un bon caractère, du savoir-vivre, de la docilité et de la modestie

«en un mot par une bonne et solide éducation religieuse que [les élèves] se mettent à même de remplir les importants devoirs de leur mission dans la société»⁶⁶.

Ces exigences, assez classiques pour cette deuxième moitié du XIX^e siècle, nécessitent une surveillance rigoureuse. D'autant qu'à l'époque on considérait que

«la jeunesse est surtout l'âge des écarts. La légèreté est le caractère de la jeunesse, la jouissance son désir, le désordre son habitude, la dissipation sa vie»⁶⁷.

Alors pour y parer, à chaque lieu son contrôle; le poste de surveillant est la clé de voûte de l'éducation d'Hauterive. Il surveille les élèves dans la salle d'étude, en récréation, en promenade et naturellement, il couche dans le dortoir des élèves. Il assiste aux prières du matin et du soir, il conduit les élèves à l'église, observe leur tenue à table, accorde ou refuse des permissions et fait partie du jury de discipline. Cette surveillance oblige l'élève à devenir un être nouveau; elle organise un univers d'ordre, de sagesse où pénètrent, selon l'expression du personnel, les lumières de la raison et la «chaleur des sentiments vertueux». Malgré cela, on enregistre des échecs et quelquefois le jury de discipline doit se réunir pour statuer sur des infractions graves. De 1876 à 1910, il se réunit 33 fois, c'est-à-dire, en moyenne, une séance par année, ce

⁶⁴AEN: *Règlement intérieur*, art. 47.

⁶⁵*Ibid.*, art. 3.

⁶⁶*Ibid.*, art. 4.

⁶⁷THIERRIN, D.: *Le fléau des veillées et la restauration de la famille chrétienne*, p. 17.

Tableau IV : Séances du jury de discipline, 1876-1910

Nature du délit	Nombre d'élèves impliqués	Nombre de cas	Nombre moyen d'élèves impliqués
Abus d'alcool	20	7	2.83
Insubordination	15	5	3.0
Sexualité	12	9	1.3
Mauvais livres	8	2	4.0
Excès de liberté	7	4	1.75
Correspondance illicite	7	2	3.5
Vol	5	3	1.6
Liberté d'esprit	1	1	1.0
Totaux	75	33	2.27

qui est très peu. Par ordre de fréquence (tableau IV), ce sont les abus d'alcool qui dominent. En général, les peines infligées sont proportionnelles à l'état d'ébriété. C'est donc autant la consommation d'alcool qui est condamnée que le scandale occasionné par l'état des élèves. La réputation de l'école et l'image de marque du futur instituteur sont aussi importantes que les éventuels troubles physiques ou psychiques que provoque l'alcool. Un autre délit, peut-être plus redouté, l'insubordination. Le cas d'Alfred Longchamp est un bon exemple :

«il répand le mauvais esprit parmi ses camarades, la preuve en est que des élèves qui ont eu le malheur d'être en contact plus ou moins direct avec lui, ont perdu beaucoup sous tous les rapports. [En plus], il tient des discours licencieux; [il n'a] aucune pitié, se permet de ridiculiser tel ou tel élève qui en a un peu»⁶⁸.

C'est pour protéger l'école aussi que l'on décide de renvoyer cet élève car

«il ne serait pas étonnant de voir, à l'avenir, de bons parents éloigner leurs enfants de l'Ecole normale. C'est pourquoi (...) le renvoi immédiat public et éclatant de Longchamp sera prononcé aux élèves en présence des maîtres dimanche et Longchamp sera immédiatement isolé de tous ses camarades et rendu à ses parents»⁶⁹.

Ici on ne punit pas une faute «palpable» comme l'ébriété, mais bien un comportement et un état d'âme. La peine s'adresse plus aux pensionnaires de l'école qu'à Longchamp même si celui-ci doit affronter l'humiliation du renvoi public. Il ne sera jamais «corrigé» de ses «fautes», mais l'institution sera protégée de l'influence d'un esprit fort. La publicité donnée au renvoi permet - outre au corps

⁶⁸ AEN: Protocole des conférences du jury de discipline, séance du 23 février 1885.

⁶⁹ *Ibid.*

enseignant d'affirmer son autorité - de préciser a contrario, les qualités indispensables que possède un élève-maître, car on dénonce les incapacités, les vices, le niveau scolaire, l'inconduite, l'immoralité, la faiblesse de caractère de l'expulsé. Pour simplifier, chaque expulsion publique donne l'occasion aux maîtres de moraliser l'assemblée.

Quant aux corps, on l'entoure plutôt de discrétion, bien que sa surveillance soit aussi constante. Un surveillant, par exemple, surprend un élève de 17 ans

«dans le lit d'un de ses camarades beaucoup moins âgé que lui. Ce dernier, appelé à dire ce qui s'est passé, assure qu'il s'est permis à son égard des familiarités coupables malgré la résistance qu'il lui a opposée à plusieurs reprises»⁷⁰.

Comme le cas ne fait pas de scandale, le renvoi se fera discrètement. Les délits d'onanisme sont également pourchassés par le renvoi des élèves. L'école de ce point de vue ne diffère en rien de ses contemporaines. La pensée de Tissot sur cette question a encore toute sa valeur⁷¹ en ce début du XX^e siècle.

Autre cheval de bataille pour la surveillance: la chasse aux «mauvais livres». En 1883, Schaller attire l'attention de Michaud sur le fait que les élèves se

«procuraient, les années dernières, et lisaient avec avidité de mauvais livres, par exemple, la *Bibliothèque universelle* ou des contes de La Fontaine...»⁷².

Pour prévenir ces abus, on effectue régulièrement la fouille des malles, des armoires et des pupitres des pensionnaires. Cette surveillance paraît assez inefficace puisque les élèves, utilisant toute leur ingéniosité, déjouent les contrôles. On soupçonne qu'à l'église même

«il se glisse entre les mains de certains élèves des livres étrangers aux exercices religieux, des livres classiques par exemple»⁷³.

Dans cette interdiction se profile, accompagnant l'objectif officiel (la sauvegarde de l'étude et de la piété), le désir de limiter le savoir des enseignants, car les livres classiques, les poèmes de La Fontaine, la lecture de Rousseau, etc. sont réservés à l'élite des étudiants: les collégiens. L'élève-maître est une sorte d'«intellectuel-manchot» pour qui la culture littéraire et scientifique ne se conçoit qu'en rapport exclusif avec la pratique pédagogique de l'école primaire. L'«inculcation» des limites intellectuelles constitue un des axes fondamentaux de la formation des instituteurs fribourgeois du XIX^e siècle.

⁷⁰ *Ibid.*, séance du 12 février 1878.

⁷¹ TISSOT, (Samuel-Auguste-André-David): *L'onanisme. Dissertation sur les maladies produites par la masturbation*, 4^e éd., Paris, 1770.

⁷² AEN: Lettre du 22 novembre 1883 de H. Schaller à Michaud.

⁷³ AEN: Protocole des conférences du personnel, séance du 29 mars 1908.

B. LES PROGRAMMES

Sans entrer dans une énumération complète du programme, remarquons d'abord que l'école n'a pas dans les premières années un cursus complet et « moderne », ni les moyens de répartir les élèves « objectivement » par un système de notation. Le programme d'étude n'est pas un carcan bien rigide à ce moment. D'ailleurs les expressions : plusieurs morceaux choisis, les principes élémentaires, des éléments d'histoire... ne permettent pas de se faire une idée bien précise du contenu de l'enseignement.

Pour l'école, il s'agit de préparer des programmes répondant à l'utilité pratique. Ils s'appuient sur ceux de l'école primaire et sont conditionnés au futur lieu d'enseignement : le village. Outre la langue française, l'écriture, la calligraphie, l'arithmétique, la géographie et l'histoire, on y trouve le cours de géométrie et d'arpentage, de comptabilité et surtout d'agriculture.

Un programme, c'est aussi l'expression d'une idéologie. Ainsi, la présence en bonne place de l'instruction religieuse⁷⁴ et la volonté incessante d'extirper l'emploi du patois dans les habitudes des jeunes représentent pour l'autorité une victoire culturelle et une élévation du savoir populaire; l'instituteur est l'agent de cette transformation. Cependant, n'oublions pas que l'école devient durant ces années « autoproductrice » de « culture pédagogique ». Certains auteurs estiment même que quelques branches semblent avoir été créées de toute pièce par l'édifice scolaire.

Malgré cela, la réforme de 1873 garde toute sa valeur. De nouveaux termes apparaissent. On parle des « principaux genres littéraires »⁷⁵; en pédagogie, on étudie « la culture des facultés physiques, intellectuelles et morales »⁷⁶; la littérature et un embryon de psychologie apparaissent.

L'élévation du niveau cognitif des élèves constitue l'objectif principal du nouveau personnel de l'école et particulièrement de Horner. On ne veut pas en faire des collégiens mais assurer, dans les écoles primaires, une amélioration du savoir qui est encore insatisfaisant si on se réfère aux résultats obtenus par les recrues du canton de Fribourg⁷⁷. Effectivement, ces épreuves organisées par le Département militaire fédéral

⁷⁴ Ne possède-t-elle pas encore aujourd'hui une importance trop grande?

⁷⁵ Catalogue des élèves... 1873-74, p. 6.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ RUFFIEUX, R.: *Du noir et blanc au rouge et blanc...* pp. 80-81.

«révèlent que l'école fribourgeoise se trouve, vers le milieu du XIX^e siècle, sensiblement en retard par rapport à la moyenne du pays»⁷⁸.

Cette situation est valable en 1870 mais, à la fin du siècle et dans les premières années du XX^e siècle, le rattrapage a été effectué. De même, l'Ecole normale durant ces trente ans réussit un progrès fulgurant au niveau du contenu des branches, de l'organisation des niveaux, de la compétence des maîtres. Les options de Horner prennent ici une tout autre coloration. Ce rénovateur, pour assurer l'amélioration et l'efficacité de la modernisation des méthodes pédagogiques, s'inspire abondamment soit des sciences auxiliaires, soit des courants novateurs de France. Il n'était certainement pas un pédagogue de génie, mais un prêtre éducateur efficace, comme l'appelait Mgr Dévaud. Schématiquement, je dirais qu'il «délaïciserait» les nouvelles méthodes pédagogiques de la France républicaine, pour les appliquer à l'Ecole normale et à l'Ecole primaire.

L'amélioration de l'enseignement de l'Ecole normale est réelle: précision, progression, intensification, tels peuvent être les qualificatifs de l'évolution des programmes de 1870 aux premières années du XX^e siècle. L'instituteur paraît devenir un intellectuel. Mais il ne faut pas exagérer l'ouverture d'esprit de l'école. En 1901, le père Schlinker, professeur de philosophie au Lycée, critique un manuel de psychologie en des termes qui réjouissent le directeur Dessibourg qui le souligne à Python:

«Il [le père Schlinker] a raison de dire que le manuel de psychologie mis entre les mains des élèves de l'Ecole normale doit, autant que possible, s'inspirer de la doctrine professée à l'Université, au Lycée et au Séminaire. Il voit de graves inconvénients à ce que le régent ait une psychologie divergente de celle que professent le curé ou les hommes instruits»⁷⁹.

Néanmoins, le corps professoral gagne en indépendance vers la fin du siècle. Il commence à proposer et à appliquer des méthodes et des disciplines pédagogiques nouvelles. Les soucis psychologiques prennent de plus en plus d'importance. La progression plus systématique et les thèmes d'étude sont généralement en rapport avec la vie et les possibilités des élèves⁸⁰.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 81.

⁷⁹ AEN: Lettre du 17 juillet 1901 de Dessibourg à G. Python.

⁸⁰ Voir les pages 134 à 140 du mémoire de licence pour l'enseignement du français et les outils pédagogiques. L'enseignement de l'histoire est plus précisément étudié aux pages 140 à 157.

C. LE PROFIL DE L'INSTITUTEUR

1. Un maître modèle et bien sûr catholique

Sans aucun doute il y a une similitude entre la formation du prêtre et celle d'Hauterive. La clôture, les pratiques religieuses, le personnel ecclésiastique chapeautant les études, les objectifs de l'école, les bâtiments... tout cela se conjugue pour que l'élève possède une «bonne et solide éducation religieuse»⁸¹. Le maître, profondément chrétien, devient obligatoirement un pratiquant modèle :

«Il est bon de revenir fréquemment, sous forme d'entretiens familiers, [rappellent les enseignants d'Hauterive] (...) sur la manière de faire le signe de la croix, la genuflexion et la manière de se confesser, sur la sainte messe, la chasteté, la charité, les paroles immorales, etc.»⁸².

La connaissance de ces gestes est capitale, car l'instituteur dans le village attire les regards. Mais, heureusement, la religion conduira tous ses actes.

«D'ailleurs, sans elle, où irions-nous [se demandent des instituteurs]? Que deviendrons-nous si le maître n'est pas sincèrement religieux? Il perdrait l'estime, le respect des enfants, et, partant, la bienfaisante influence qu'il devrait exercer»⁸³.

Alors, les régents assisteront non seulement régulièrement à tous les offices de la paroisse, mais participeront chaque jour à la «Sainte messe»; en un mot, ils se montreront «animés, non d'une religion de commande, mais d'une piété fervente et spontanée»⁸⁴.

Ils ne participeront ni aux «assemblées bruyantes et aux courses nocturnes», ils ne fréquenteront jamais les cafés et les cabarets; leur réputation s'effondrerait s'ils s'abandonnaient à l'ivrognerie et s'ils «succombaient à la tentation de courir les veillées ou les danses publiques»⁸⁵. Alliés des curés, les maîtres habituent de bonne heure les enfants

«à prendre l'eau bénite, à faire convenablement la genuflexion, à avoir une tenue modeste, respectueuse, (...) à exiger qu'ils soient attentifs aux instructions et qu'ils suivent le cours des cérémonies»⁸⁶.

⁸¹ AEN: Règlement intérieur, art. 4.

⁸² AEN: Protocole des conférences du personnel... séance du 29 mars 1908.

⁸³ «Rapport sur la question: Quelle influence le corps enseignant est-il appelé à exercer sur l'éducation des élèves en dehors des classes? Réponse de 174 instituteurs et institutrices», in *Bulletin pédagogique*, 1892, p. 163.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 164.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ *Ibid.*, p. 171.

De bonnes relations avec les curés sont alors essentielles. Ne dénonce-t-on pas en 1883 le régent Monney à Aumont «qui n'a pas rendu une seule visite à M. le curé, depuis qu'il est placé dans sa paroisse»⁸⁷. Ou encore, quelques années plus tard, l'abbé Marmet, curé de Seiry, reproche à l'instituteur Bise de s'absenter de la classe et de ne plus continuer

«à faire faire chaque lendemain de dimanche ou fête, le compte rendu de l'instruction faite la veille à l'église (...), à châtier sévèrement tout acte d'indiscipline commis par obstination, impertinence ou autre mauvais sentiment entre autres: toute absence non sérieusement justifiée aux Offices du dimanche y compris la Prière du soir»⁸⁸.

Au début du XX^e siècle, l'action de l'instituteur s'accorde encore totalement avec celle du prêtre (même si ce cas dévoile que certains maîtres ne s'entendent pas toujours avec leur curé). L'un et l'autre s'efforcent de maintenir la pratique religieuse. Mais le maître catholique est investi par l'Etat d'un pouvoir supplémentaire: il n'est pas seulement chargé d'assurer la fréquentation des églises, il doit encore faire respecter une morale austère.

Le but de l'Ecole normale est d'inculquer au futur instituteur l'idée de son rôle et de son propre personnage. Il faut qu'il se reconnaisse en officier public exerçant un «ministère moral». Nous l'avons déjà souligné, l'application des bonnes mœurs, la sauvegarde de la prospérité publique, la défense du bien-être général, le respect de la paix et de l'ordre public exigent du maître des qualités précises. Il doit donc connaître «la politesse [et] les bons procédés, [avoir] l'habitude de l'ordre [et] le goût du travail»⁸⁹, posséder «un bon jugement», une «bonne perception», des «capacités de raisonnement suffisantes», des «connaissances assez approfondies et sûres»⁹⁰ et aussi avoir un «air modeste, attentif et appliqué»⁹¹, une «conduite irréprochable», et un «bon caractère». Il doit être «laborieux, bien doué, appliqué, aimable, prévenant, calme, souple...»⁹².

On tient beaucoup à ce qu'il soit «docile», mais, sans excès, car, dans les classes, il faut éviter de voir des élèves-maîtres afficher une physionomie

«sans vie, sans entrain, annonçant une éducation qui laisse beaucoup à désirer sous le rapport des manières et du savoir-vivre»⁹³.

⁸⁷ AEN: Lettre du 17 décembre 1883 de Schaller à Michaud.

⁸⁸ AEF: Lettre du 2 avril 1902, du curé Marmet à Bise, instituteur à Seiry, Dossier DIP, corps enseignant, Dossier individuel, N° 877.

⁸⁹ *Compte rendu de l'administration...* 1878, p. 34.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ AEN: Lettre du 1^{er} juin 1861 de H. Charles à Pasquier.

⁹² AEN: Etat civil des élèves de 4^e année à l'examen de fin d'année 1895-96, avec observations particulières sur chacun d'eux.

⁹³ *Compte rendu de l'administration...* 1870, p. 89.

Notre instituteur est un homme ferme, mais sans rudesse, calme, n'ayant ni familiarité, ni légèreté, possédant un maintien grave et réservé, des manières simples et modestes. Il fera l'effet d'un être soumis aux règles sociales et religieuses.

Pour sentir pleinement le profil du régent sortant d'Hauterive, considérons l'élève Roulin, qui manifestement ne réunit pas les qualités nécessaires. En effet, après enquête, les maîtres d'Hauterive sont convaincus que

«1° «il se fiche» des observations et des directives que les maîtres [lui] adressent (...). C'est un esprit indépendant qui supporte mal l'autorité de ses supérieurs et qui se plie difficilement à toute règle.

2° Il a souvent à déblatérer contre le clergé en général (...) à qui il conteste le droit de «commander».

3° La religion catholique lui paraît être trop sévère et il a exprimé une fois ou l'autre le regret de ne pas être protestant. (...) Il prononce aussi quelquefois des paroles immorales (...), [il] manque de piété (...) il ne s'est jamais appliqué sérieusement au travail (...)»⁹⁴.

L'accusation est lourde et l'élève est renvoyé. Mais n'est-ce pas exactement la négation des qualités exigées précédemment? Cette formation transforme les élèves par la contrainte le plus souvent, et produit des comportements, des aptitudes sociales, tout en étant impitoyable avec les individus qui s'en écartent. Ce cas est l'illustration éclairante d'une éducation qui cherche autoritairement à fortifier et à perpétuer le système culturel. L'on peut dire sans conteste que l'Ecole normale et sa formation participent à la «sauvegarde culturelle» du canton de Fribourg de cette deuxième moitié du XIX^e siècle.

La «sauvegarde culturelle» passe aussi par le maintien de bonnes mœurs.

«Le maître d'école, surtout dans les villages, attire les regards de tous les habitants de la commune. Il importe donc qu'il soit par sa bonne conduite comme un exemple vivant»⁹⁵.

Le régent a d'abord un rôle d'exemple. Pour élever le caractère des ruraux et leur enlever leur rusticité, il doit être un modèle de bonnes manières et de bienséance. Par là, il montre l'effet de sa formation et se distingue des villageois. Par sa vie retirée (il ne fréquente ni le cabaret, ni les veillées), par ses relations fréquentes (et théoriquement amicales) avec le prêtre, il assure à sa magistrature laïque une dignité, si ce n'est une «noblesse» par rapport à son environnement rural. Est-ce à dire que cela se passait si parfaitement? Certainement pas, mais le lieu n'est pas ici de se demander si réellement le régent du village était un modèle de bonnes mœurs; ce qu'il est important de souligner, c'est que l'Ecole normale et l'autorité scolaire cherchaient bel et bien à «bâtir» un régent de cette trempe. D'ailleurs, les échecs étaient certainement assez rares car les candidats étaient rapidement éliminés.

⁹⁴ AEN: Protocole des conférences du personnel... séance du 25 avril 1910.

⁹⁵ «Rapport sur la question...», *art. cit.*, p. 163.

En 1886, les inspecteurs (dont on connaît la rivalité avec le corps enseignant de l'Ecole normale) demandent quels sont les moyens à prendre pour que l'on réussisse à assurer les progrès de l'instruction. L'Ecole normale estime que si l'on rencontre encore

«quelques instituteurs [qui] semblent ignorer complètement, dans leurs rapports avec les autorités et le public, les premières notions des bienséances et du savoir-vivre, [qui] sont grossiers dans leurs procédés envers leurs élèves, et n'ont pas en classe une humeur égale; [qui] sont légers dans leur conduite, et [qui] paraissent avoir le cœur dépourvu de sentiments nobles et élevés»⁹⁶,

c'est parce que la mauvaise éducation première manque à beaucoup d'aspirants. Ils sont

«recrutés en général dans les classes peu aisées de la société. On ne peut pas les polir suffisamment, réformer leurs sentiments et les corriger complètement d'habitudes contractées au sein de la famille pendant les quelques années qu'ils passent à l'Ecole normale»⁹⁷.

Cette transformation s'effectue plus profondément que ne l'estiment les professeurs d'Hauterive. Mais le recrutement dans les couches modestes de la société fribourgeoise comporte des avantages certes - acceptation d'un maigre salaire, de conditions de travail assez pénibles (mais qui représentent souvent un mieux), de la soumission au curé... mais aussi des inconvénients: niveau d'étude modeste, «habitudes campagnardes», lenteur d'esprit... Cependant, les enfants campagnards se plient plus facilement aux objectifs de l'école et cette attitude permet un recrutement normal de l'école parce que les classes supérieures rechignent toujours à cette carrière.

2. Un instituteur conservateur

Même si le corps enseignant doit s'abstenir de parler de politique, l'élève-maître, au travers des exigences qu'on lui définit, est en accord avec les autorités civiles. C'est ensuite un homme qui évite de participer à la vie politique tout en assurant la prospérité publique. Il se montre obligatoirement docile envers les autorités et conciliant avec les parents.

Le personnel de l'Ecole normale a été renouvelé, précise Henri de Schaller, le 5 décembre 1881,

«afin d'obtenir l'homogénéité de vue et d'aspiration qui faisait défaut jusqu'ici. C'est afin que l'esprit de l'Ecole normale demeure en union intime avec celui du gouvernement, du clergé et de la grande majorité des populations de nos campagnes»⁹⁸.

⁹⁶ AEN: Protocole des conférences du personnel... séance du 9 avril 1886.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *Ibid.*, remarque de Schaller à la séance du 5 décembre 1881.

Cela ne signifie pas que l'on parle politique à Hauterive. Au contraire, l'homogénéité du personnel de l'école fait que les élèves ne sont jamais en présence d'une conception politique différente de celle qui leur est présentée. De plus, le repli de l'institution, le contrôle de la correspondance, la censure des livres, les sorties surveillées les empêchent d'être en contact avec une autre vision du monde. C'est plus par une atmosphère catholique, conservatrice, où la docilité et l'obéissance résument le comportement de l'élève, que, petit à petit, ils s'imprègnent des idéaux conservateurs. Alors,

«sage et circonspect, un maître ne se perme[t] jamais aucune démarche contraire aux lois, ne pren[d] part à aucune cabale, à aucune intrigue. Tant que son devoir le lui perme[t], il gard[e] une sage neutralité et adopt[e] pour devise cette maxime: «N'ayez qu'un souci, celui de respecter les lois de la charité chrétienne»⁹⁹.

Un maître apolitique? Non, car il s'engage dans le combat politique de son canton par l'abonnement au *Bulletin pédagogique* de Horner et participe aux assemblées de la Société fribourgeoise d'éducation dont la coloration ultramontaine est indiscutable. Cet «embrigadement» mène très loin. En 1888, Lucien Torche, ex-instituteur à Vuadens, la plume haineuse, assure qu'il a été chassé de l'enseignement. Il dénonce «les moyens ignobles et illégaux» que l'on a, selon lui, utilisés. A mes protestations, dit-il,

«M. Schaller m'a répondu que je pourrais parfaitement me placer à l'étranger. Voilà l'engageante perspective qu'on m'offrait: le pain de l'exil pour ne pas m'être constitué en tripotier politique»¹⁰⁰.

Comme on lui réclame en plus une dette envers l'Ecole normale, il répond sèchement:

«on m'a ravi le pain que je gagnais honnêtement, et aujourd'hui on voudrait prélever sur mes économies. (...) Je ne payerai pas. Je préfère entamer un procès pour remettre (sic) à nu certains agissements de notre fameuse administration. (...) Si contre mon attente, la justice me condamnait à payer ce montant, je serai convaincu qu'il ne reste plus à l'homme indépendant, que la flèche de Tell pour sauvegarder ses intérêts»¹⁰¹.

On est loin d'avoir réussi à former un instituteur intimement lié à son gouvernement, mais ce conflit montre merveilleusement les comportements et les attitudes inacceptables pour l'autorité. L'instituteur est conservateur ou n'est pas!

⁹⁹ «Rapport sur la question...» *art. cit.*, p. 164.

¹⁰⁰ AEN: Lettre du 8 avril 1888 de Lucien Torche au directeur de l'Ecole normale.

¹⁰¹ *Ibid.*

3. Un homme cultivé?

Sans doute, la formation intellectuelle d'Hauterive détache-t-elle l'instituteur de son milieu rural. On est bien loin, à la fin du XIX^e siècle, de ce maître incompetent des années 1800-1830. L'œuvre de l'Ecole normale n'est pas négligeable. Bien sûr, son action est rendue possible par l'élévation générale des connaissances scolaires, par l'extinction à la fin du siècle de l'analphabétisme, par l'allongement, avec l'introduction des écoles régionales d'abord, des écoles secondaires ensuite, du cursus éducatif, par l'amélioration du statut des maîtres, par l'importance croissante de la valeur des diplômes, etc. Peut-on évaluer l'effort d'Hauterive? La documentation ne s'y prête guère. En effet, seule la possession d'épreuves d'examens d'années différentes permettrait une évaluation assez sûre. Mais ces documents n'existent plus et j'ai été contraint d'utiliser les jugements sur la valeur des études. Comme la plupart du temps ces jugements se résument à des critiques négatives, il est alors difficile de brosser un tableau réaliste qui ne soit pas trop dévalorisant. De plus, les appréciations ne concernent le plus souvent que le savoir en langue maternelle, alors que les mathématiques, les sciences naturelles, le chant, la musique instrumentale, la gymnastique, l'histoire et la géographie font des progrès notables.

De ce fait, l'appréciation des qualités et des connaissances de l'instituteur est périlleuse, car on risque de brosser un portrait trop négatif si l'on reste trop proche des déclarations de la Commission d'étude, du corps enseignant et des inspecteurs. N'oublions pas que la plupart des témoignages soulignent des insuffisances, alors que l'efficacité et les progrès ne laissent que rarement des traces.

Dans les premières années, la commission d'étude souligne la médiocrité des élèves, mais, déjà en 1861, elle remarque qu'

«ils ont gagné sensiblement dans la facilité et la netteté du langage, qui n'était guère que du patois dans le principe. La lecture, bien qu'elle ait aussi beaucoup gagné, n'est cependant pas encore ce qu'elle doit être»¹⁰².

Est-ce un réel progrès ou la confirmation du bien-fondé du choix de 1859? En tout cas, vingt-trois ans plus tard, cette même commission d'étude estime que

«la prononciation de langue française est encore défectueuse chez plusieurs élèves. Le français reste la partie faible de nos examens d'aspirants; la lecture, le compte rendu [sont] médiocres. On a constaté cette année encore une supériorité marquée chez les aspirants pour les branches principales»¹⁰³.

¹⁰² AEN: Lettre du 1^{er} juin 1861 de H. Charles à Pasquier, extrait du Protocole de la commission d'étude.

¹⁰³ AEN: Lettre du 5 septembre 1884, extrait du Protocole de la commission d'étude.

On constate que la valeur des élèves est relative selon les années et surtout que des nuances, tantôt négatives, tantôt positives, accompagnent les jugements. Ceux-ci, sévères chez les inspecteurs, deviennent contrastés lorsqu'il s'agit de la commission d'étude et compréhensifs chez les maîtres de l'Ecole normale. Une chose est cependant sûre, les connaissances suffisantes en langue font très longtemps défaut. D'ailleurs, écrivent les professeurs de l'établissement, le 25 mai 1877,

«consacrerait-on deux fois plus de temps au français, que la plupart des élèves seraient incapables de répondre aux exigences de certains examinateurs qui supposent qu'en trois ans, les jeunes gens qui n'ont jamais baragouiné que du patois, puissent apprendre à fond la langue française, alors que le cycle des études littéraires ne suffit souvent point pour atteindre à ce résultat»¹⁰⁴.

La provenance géographique et socio-culturelle joue un rôle déterminant dans l'apprentissage de la langue. L'origine des élèves constitue ici un handicap sérieux pour atteindre les objectifs de l'école, alors qu'elle favorise la moralisation et l'attachement de l'élève-maître au monde rural et aux valeurs chrétiennes.

Les inspecteurs sont très critiques en général sur les résultats de l'école d'Hauterive. Nos régents, dénoncent-ils en 1885,

«ne connaissent pas assez leur langue maternelle; ils parlent et écrivent d'une manière incorrecte. Ils enseignent mal le français; ils ne lisent pas assez et nos écoles primaires sont sous le rapport de la conjugaison, de l'orthographe, etc. dans un degré d'infériorité déplorable»¹⁰⁵.

Les jugements des maîtres d'Hauterive et des inspecteurs ne s'accordent pas. Les premiers ont tendance à considérer le patois comme la langue maternelle des élèves et expliquent par ce fait la médiocrité des résultats; les seconds voient dans le français la langue par excellence de l'instituteur et jugent avec sévérité les résultats d'Hauterive.

Il faut attendre le début du XX^e siècle pour que les témoignages deviennent enfin moins négatifs...

*
* *

Mais, à la fin du XIX^e siècle, le maître n'est pas un intellectuel comme le professeur ou le médecin. C'est un agent de l'instruction primaire et un défenseur de la morale. Son action est avant tout éducative. Il joue le rôle d'«éveilleur» de la conscience morale en faisant des leçons et en montrant l'exemple. Ce modèle de vie doit aussi s'entourer de modestie et de discrétion.

¹⁰⁴ AEN: Protocole des conférences du personnel... séances des 22 et 25 mai 1877.

¹⁰⁵ AEN: Lettre du 7 février 1885, de Schaller à Michaud, extrait du Rapport annuel des inspecteurs.

La formation d'Hauterive insiste souvent sur la nécessité pour le futur maître de compléter continuellement sa formation. Son habitude de la retraite lui permet aisément de compenser les carences de sa formation. Le système de nomination (brevet de 1^{re} classe valable 4 ans, de deuxième classe accepté 3 ans et de 3^e classe reconnu seulement une année) prouve d'abord que l'on considère la formation à l'Ecole normale comme insuffisante et permet ensuite un contrôle efficace de l'enseignant. Celui-ci est en fait continuellement surveillé par l'autorité religieuse, par les inspecteurs et les préfets et, enfin, par les parents des enfants. Face aux nombreuses personnes qui le contrôlent, le régent doit se sentir inférieur. Le rapport du préfet de la Veveyse de 1905 dit que l'on

«demeure quelques fois attristé en trouvant chez certains maîtres peu de souplesse, beaucoup de raideur, une soumission très relative et un fond regrettable de fatuité»¹⁰⁶.

Seul un maître humble, docile, déferent et respectueux à l'égard de ses supérieurs peut éviter de contracter un caractère prétentieux et suffisant. S'il se «méfie de lui-même», s'il développe le plus possible les sentiments d'une piété «sincère et éclairée», il répondra à l'attente de l'autorité¹⁰⁷ qui, incontestablement, cherche à éviter que les régents soient considérés (et se considèrent) comme des notables.

«Ils viennent de la campagne et (...) ils sont destinés à y retourner»¹⁰⁸.

¹⁰⁶ AEN: Extrait du Protocole du Conseil d'Etat, séance du 3 avril 1906.

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ AEN: Lettre du 5 décembre 1859 de H. Charles à Pasquier.